

1842

Fi-As, 3/1:8

-1-

M^r John Fraser est arrivé dans notre rade le 20 gbre dans le court espace de 11 mois et demi il a pu visiter plusieurs points de la Palestine et de la Syrie. il Laisa Québec le 2 gbre 1841 - il est revenu de son voyage en bonne santé, apportant avec lui plusieurs objets de vénération qu'il s'est procurés à Jérusalem, et dont il a fait des cadeaux à plusieurs des Com^mes religieux de cette ville - Pour nous, nous avons reçu un chapellet fait de graine d'olivier (23. 73.)

1843

1 avril V. H. g. fait sa 150^e anniversaire Messe Pontificale suivie de l'entrée de 4 postulantes et de 2 prises d'habit

B. g. 1844. Quatre Missionnaires des oblats les R. R. P. P. J. B. Honorat sup.^r Flavian Durocher, Pi. Fiset et mdam Bourassa se sont embarqués au soir ce matin pour se rendre à la grande Baie, poste principal du Saguenay, où ils vont établir leur résidence, au moins pour le moment, une maison de l'institut fut fondée à Longueuil en 1844 par le père Honorat elle est maintenant sous les soins du R. P. Guigues, nommé Provincial pour l'Amérique

1^{er} Sept.

1843

Conseil

(21-13.)

-2-1

71-A5.3/1:8

- et d'acheter les fourrures
pour remplir le vide de la Chaire

1^{er} De faire poser une Cloison dans la cave près de la Bou-
tangerie, d'acheter 8 Chaises pour les freres des écoles Chri-
tiennes, peintures siempallieure aussi. le 7 Septembre.

2^{es} Les aumônes accoutumés. les presents à faire aux medecins
de la maison et autres amis suivant les circonstances, et la
coutume

le 15 Sept. de faire don de £25 à nos meres de Dieppe
avec le consentement des vocales et la permission de M^r.

Demers n. Sup. lettre à ce sujet par le 28 Sept. cette somme
ne doit former que 500 frs de France. de prendre un voile de la

Acheter de la chartine pour faire des rideaux pr la Chapelle
de la Comte de l'étoffe pour remplir le vide du bras de la
Chaire de faire un dessin pour le dorez et un voile du S. I.

Pour la Propagation de la foi £3.00. pour six mois afin de
payer en suite à cette époque pour l'année.

1844 De faire 2 ou 3 communion pr le repos de l'ame de M^r

gen Morin ancien Curé de St Anne decédé dans le mois de Dec^r
dernier et de faire 3 messes ce M. ayant fait don de £50 à
notre Comte en trois fois pour de pauvres protestantes.

De faire pour 2 prie Dieu pour les Freres, et un pour servir
à messieurs nos Chapelains à la Chapelle.

A N. S. les Evêques pr bâties un Palais Episcopal résolu
de donner £25 s'il pourroit être présentée, on a donné £50

Nos S^{rs} de l'hospital Général nous ayant donné un ga-
ge de leur union avec nous, on venu de leur en donner

2 nouvelles de

de leur donner une relique de notre vénérable saint Cathouin
de St. Augustin dans un médaillon de bois orné à notre
manière en fleurs de Brillant.

à la fin de Décembre de payer 4 Chandeliers de
Cuivre argenté acheté par M. L. 75s. Des jardins pour
l'autel de la petite Chapelle intérieure £4.00.
Convenu l'automne précédent de faire poser une chi-
son dans l'allée de la cave des pauvres avec une porte
fermant à clef, pour que le Domestique puisse travailler
dans la boulangerie l'hiver, et que les religieuses n'aient
point à exposer à le rencontrer, ainsi que les filles.

24 janvier M. notre Sup. a permis de mettre un petit au-
tan de soie, ou pièce de soie sur le devant de nos voiles pour
l'attacher avec les épingles comme on a l'usage de l'autel.
De garder les cierges allumés (Cérémonie de la Purification)
jusqu'à après l'Évangile.

De faire enregistrer nos papiers ce qui pourra coûter
£100 au moins.

Le 18 Février le Chapitre a décidé que nous feroi-
ons une neuvaine à la Ste Croix à l'époque de la
réception du Crucifix outrage, placée dans notre Eglise
le 5 de mars 1744, avec une amende honorable chaque
jour, et une procession avec ce St. dépôt, M. notre Sup.
n'étant point d'avis que l'on fit un jour de fête à ce su-
jet, la fête étant depuis bien des années solennisée le
1^{er} vendredi d'octobre. Fiat

De mettre un cierge triangulaire pour l'office de
la Semaine Ste et des cierges jaunes ainsi qu'à l'autel

① 30 Mars propose au Chapitre de prêter \$400.00 aux
 Messieurs du Séminaire de Québec à raison d'une
 rente de 3 par cent

6 mai. S'il convenoit de faire lire tous les réglemens,
 on m'aurait déjà ^{dit} que cela montoit quelque chose qui ven
 soit que l'on mit en pratique ce qu'il prescrioit. non

Proposé de faire paver en bois ou en pierre l'entrée
 de l'hospital, et de tout faire ce qu'il conviendrait
 apres avoir consulté notre Supr. et des ouvriers, résolu
 et agit d'après le conseil de personnes capables. se.

Nécessité de faire repeindre le lambris de la maison
 le pignon du chœur d'après le conseil de Mr le
 Supr. et des amis on a conclu de le faire sabler en
 même temps. (tout le Chapitre) et de portait de l'Eglise

12 mai de faire plus commodes la couverture d'une
 cheminée en Zingue la plus grande des Pauvres

29 juillet Mr. l'aron Livié de l'Église aux Quinées a de-
 mandé un logement pour lui et sa femme dans une mai-
 son de nos fermiers la consulte a refusé, Mr. Demers a
 approuvé cette décision.

dans le mois de juin de faire fouiller la terre pour trou-
 ver le planal des fabriques de la ~~vieille~~ ^{neuve} maison des Pauvres
 de la faire ^{il est de bois} en bois ou en pierre, et de faire tomber de dan-
 les égouts de la vieille maison. Consentit il a été fait en
 bois, on a eut beaucoup à miner pour donner a fer-
 de déclivité pour le lonal qui part de la maison neuve
 afin de s'en donner aux latrines de la vieille maison

Nota terrain en tout
 79 toises de largeur
 a 10 parties

14
Le lambris de la maison au nord ^{qui} est peinturée et seible à
l'écrite F. O. 1/4 .. 10

Sept. Les Discrettes sont convenues de faire don au R. P. ^{+ Martyr}
des Payers de lettres qui parlent des missions du Canada. Ce
qu'is a accepté avec bien du plaisir. M^r notre Sup^r on l'a
pas approuvé, il défend de laisser sortir de notre Maison
le Chef du R. P. de Breubeuf, il n'aime pas même que nous
donnions des Reliques des deux Martyrs que nous avons, vu
qu'à la fin il n'en resteroit presque plus.

D^r de faire un échange d'une aube avec un bas de mousseline
ou un 1 de toile unie, 2 ceintures, 2 lavabo, 6 purificatoires,
(en faveur de la mission du Saguenay) pour une aube de toile
fine dont le bas de point fleuri monte au trois quart de la hau-
teur, avec un ami de toile bien fine, et des attaches de ruban.

25 mai proposé aux discrettes de sonner la cloche des observations
pour les assemblées capitulaires, et des Discrettes convenue pour
celles du Chapitre, et ensuite donné avis de cette décision aux
90 eccl^s.

5 Octobre à la demande de M^r de Siclyme pour la mission de R. P.
P. P. Oblats, une aube de toile unie, 2 Surplis de mousseline viciée
une Attribète, 4 ceintures, 3 neuve 1 vieille

5 Octobre on a décidé que l'on mettroit nos Chapes pour vé-
pres et Matins lorsque l'on se rangeroit au Chœur, après la
Voussaint, ou qu'après on y dit l'office plus tard en hiver
que par le passé. Dans la même assemblée on a résolu
de demander dispense de porter nos Robes. M^r l'Archevêq.
en accordant cette permission dit qu'il seroit bon de les por-
ter les fêtes et les Dimanches, s'est au parloir ^{qu'il} dit l'annoncé
son désir la dessus, et la chose avoit été proposée dans les deux assemblées.

M^r notre Sup^r étoit d'avis qu'il falloit suivre notre usage
de ne les porter que pour la communion, et quelques fêtes et aux
cérémonies

1844 Décembre de faire à nos Mères de Dieppe 2 pièces de toiles
4. les lettres circulaires de nos premières mères et de la mère St
6. Ignace et St Hélène. le Portrait de la me Catherine de St
Augustin peint par M^e gauvin croche voisine. M^r
Hamel devant aller en France, on décide d'acheter 2
- bandes pour le maître Autel lorsque le S. S. est es pagé
nos Sœurs de l'Hopital Général agent Charge M^r Hamel
de donner \$25 à nos Suddites mères, M^r Demers N. Sup^r
nous conseille de donner autant qu'elles en core, ce qui fut
gratè des Discrettes et des Vocales, et qui fut de \$50 par note
part.

1845

2. Février pour la Solemnité de la Purification de garder
nos cierges allumés jusqu'à l'Évangile, de mettre un chandelier
triangulaire les 3 jours de la semaine St jeudi St. avec des cier
ges jaunes et sur l'autel le jeudi et vendredi saint.
19. Janvier proposé aux vocales et Discrettes de ne plus omet
tre la demi heure d'oraison de l'après d'icé, la Choe étant
regardé comme abus par notre M. B. il paroit que des re
ligieuses en étoit presque scandalisé. M^r N. Supérieur a
jugé qu'il étoit bon de continuer à donner cette dispense
pour celle du matin parce qu'il étoit nécessaire pour plusieurs de ne
se lever qu'à 5 h^{es} ou cinq heures et demie pour les plus faibles qui
seroient alors dispensé d'aller aux petites heures.
On dit que nos Sœurs de l'Hop. Gen. ont aussi l'usage de ne
point faire l'oraison de 4 h^{es} 1/2 et celle de l'après midi
3 jours chaque mois pour la même raison qu'ici. Cet usage
n'a que être introduit que du consentement des Supérieurs
majeures, depuis un certain nombre d'années la Supérieure
demande cette dispense avec les autres dont elle a besoin.
même mois de faire faire une table pour mettre au milieu
milieu du réfectoire, décide par les Discrettes, et que les plus jeu
nes de la Communauté se mettoient là et que les servantes pour
voient s'y avoir. on a bien cherché le moyen de la faire et poser
comme l'ancien règlement la suppose

7 avril Discrettes et les vocales plusieurs réparations le plancher
du Dortoir de la Ste Vierge

27 avril Discrettes, Vocales le 3 mai de changer la Trompes de la
Cuisine et s'il y avoit moyen de faire donner l'eau de Riviere
par le dehors de la Cuisine pour le fruit de la Cuisine et pour
le réfectoire, d'avoir pour les deux des réservoirs la chose a
été résolue, mais on a pas réussey à ce pro curer les choses com-
me on les desiroit.

Dans le même de mettre des guichets aux portes de la Cuisine,
et du Hongar avoir une clochette pour appeller les domestiques
et leur parler sans ouvrir la porte

La proye de M. Paquet devant leser au mois de juillet pro-
se de la loger sans exiger le loyer de cette appartement ou les so-
-vice quelle nous rend, on y a consenti.

le 3 Aout Proposé aux Discrettes, apres aux vocales de prendre
la devotion au St. Cœur de Marie, (ou plutôt d'ajouter a celle qui
a déjà lieu ici le 3 juillet) la majeure partie de la Comte desirant
faire quelque chose pour être préservé d'incendie danger que nous
avons couru au mois de mai dernier. C'est pour quoi il a été
determiné que nous trouvant associés à l'archie confrerie de Paris
M. Degenest ayant cru que nous avons sollicité cette faveur à la
quelle nous n'osions prétendre, ou que notre constitution nous dit que
nous ne devons embrasser aucune obligation en ce genre, ou si l'on
veut qui ne soit déjà dans le monastere pour ne pas negligier l'ex-
ercice de l'hospitalité de l'autorité de nos Sups majeure, il
a été résolu que nous ajouterons au memore que nous avons
l'usage de dire le soir apres l'ecamen l'ave Maria avec le
verset Pre fugium peccatorum, ora pro nobis.
Aussi de nous associer à la Propagation de la foi de donner
pour cela une somme au nom de la Communauté et de dire
le Pater et ave que nous avons coutume de dire le matin apres
la messe à l'intention de l'association ajoutant Sancta Fran-
-cise Pa veri. Ora pro nobis.

18^e Le 24 Août 1845 le Chapitre a décidé que nous acheterions
une pompe de £ 36 pour la raison qu'une plus petite en pour-
roit servir que dans la maison tandis que celle-ci peut jeter
l'eau au-dessus du toit de la maison dans la partie la plus
haute j'espère que l'on a fait nous en ayant assuré.

Dans le courant de l'été M^r Severe Duquoulin nous fit
don d'un petit vase de faïence, dans lequel il entre de la
poussière de la maison de Nazareth, il est fait sur le mode
de celui qui servait au S^t Enfant Jesus, c'est la sainte
Vierge en reconnaissance nous lui avons donné une jolie cou-
ronne du S^t Sacrement.

26 Sept. le Chapitre a décidé que nous donnerions £ 7. 10 Comme
nos mères de l'Hôpital général pour les religieuses d'Aur-
court qui voulaient faire imprimer l'histoire de notre Ordre leur
Chaplain travaillait à former cet ouvrage. on a renoncé à
ce projet, l'évêque étant cher nos Abbés de Dieppe nous leur
avons donné cette somme pour en faire ce qu'elles voudraient.
Dans la même assemblée il a été décidé que nous donnerions à
M^r notre Chapelain £ 5. de plus pour former £ 30 ses hono-
raires de chaque année.

au commencement de ce mois la Conscience a décidé d'envoyer
au Château Gontier des images, souvenirs ouvrages en écorce, un
bas de surplis de point brodé ici comme ceux que nous avons.
un reliquaire pour Bayeux de la Vénérable mère Catherine
de S^t Augustin leur sœur et la nôtre.

10 Octobre D. d'allumer une lampe le nuit dans le cloître du
premier étage pour le besoin des deux dortoirs.

5 Octobre M^r Loranger désirant que le Frère Marc Malade
des fièvres, fut admis dans notre Salle pour la raison qu'il
ne pouvoit être convenablement soigné chez les frères des Pro-
ches Chrétiennes, on y consentit, il sollicita la permission de

Mgr l'Archevêque, leur règle ne permet pas qu'ils entrent
dans les hospes. Comme malade, et de plus il devoit être séparé
des malades, il fut reçu le 6 Octobre, dans sa Convalescence les
médecins décidèrent qu'il falloit le changer, d'appartement
ont le mis dans la Chambre des docteurs, et la tout en exer-
çant notre charité on en grand sujet de regret, Rempres-
-sément que nous avions eu mérité de recevoir ici.

Sur la fin du mois de novembre 1845 M^r Dumoulin nous
fit don des reliques de S^t. Eustochienne M^r notre Chapelain
ayant sollicité cette faveur, nous crumes devoir lui faire don
d'un petit médaillon d'argent avec des parcelles de la S^{te} Sainte.

3^e P^r la Consultte d'acheter les onguents et Chaperon de Drog d'or pour
une Chappes le 12 Août avec vocales par suffrages, de mettre
£ 11. 10. et plus tard de faire faire agrappes d'argent.

Octobre de faire agrandir les portes des deux cloisons du cloître
du premier étage, pour la commodité d'y faire passer la pompe à
feu, afin de la sortir de hors au besoin.

M^r Jacques Viger nous ayant fait présent du portrait de notre
fondatrice la Duchesse d'Anguillon, fait par un peintre en petit
avec un cadre doré, la Consultte a consentie qu'il fust posé dans
la Chambre de M^r Notre Chapelain (apparemment sur le petit
d'Antoine Plamondon)

6 Avril 1840 Consultte Chapitre proposée pour des raisons de
dire le Pater et ave après le Sacrosancte, dans le Cas d'oubli ou
défaut de temps point de péché à l'omettre, on virent qu'il
faut le dire pour gagner l'indulgence.

même a p^rmis de Conséder le Domaine de S^t. Augustin qui
appartient aux pauvres. pour la raison que nous en recevons que
£ 12. 10 par année de rente, et que de plus nous sommes obligés
de faire presque toutes les réparations, et qu'il faudroit dans peu
d'années rebâtir la maison et le grange, ce qui nous coûteroit
beaucoup, surtout parce que nous n'avons personne pour visi-
ter cette ferme, et surveiller. Cette concession a été faite aux

condition que l'on peut voir dans l'acte. passé dans le mois d'août
1781 (je crois) l'Evêque l'Archevêque a permis cette vente au Convent.

10 avril 1840 d'acheter un moule pour repasser sur le conseil
de Mgr de Sidymer, il ne nous a point servi.

D'acheter du Damas rouge pour le reposoir.

De donner un moule pour la cuisine

De donner 4 ou 50 pour procurer une pompe à la Compagnie
des pompiers volontaire canadien pour la ville le Ch. a consenti

un vin frère et un vin entre et de cédé dans la Chambre des vic
de cin, on voulait pas per mettre qu'il enterré ici nous avons
encore eu du chagrin, on dirait que la Providence veut que nous
nous en tenions à servir nos pauvres seules. &c. &c.

Décidé de ne faire payer aux fermiers que 10 # de beurre pour
les terres à leur premier veu.

De faire d'édiction sur la vente de beurre qu'ils doivent lorsqu'
ils mettent leurs vaches à l'engrais ou qu'il est arrivé à accident
de quelque manière.

Conseil et Chapitre je ne sais quel mois de faire faire un au
tel et gradin pour la Chapelle de notre D. de toutes graces
\$30 pour le gradin autant pour le dore. l'autel \$15 pour
marbre \$2. et le marche pied 5 quarts. celui de St Antoine
aussi. Février décidé de les faire dore à la colle, les autels à
l'huile fait par me. St. Joachem fini en mars 1850

un an de faire une espèce de coffre et armoire pour le sacre
sacrist avec des truelles pour le traîner commodément.

Pour les exercices du jubilé de faire pendant les 15 jours
une demande honorable la corde au cou devant le St. Sacrement une
religieuse chaque jour, les deux vendredi toutes les religieuses, les Ma
trions prescrites à la Com. au Calvaire et le Choer. le jeun la semi
ne d'après les 4 temps. Dans le mois de mai

1847 La Consulte a decidé de ne plus mettre de liqueur au refectoi-
sur les tables, mais seulement à celles qui en ont besoin dans
leurs tinons aux jours accoutumés.

Sept. De faire baisser les pieds des Couchettes pour la raison que les
religieuses forcent trop pour lever et coucher les malades.

De faire une espèce de chariot pour les femmes mortes qu'il faut
faire porter à l'ensevelisoir qui est assez éloigné de la salle, le port
corps que nous avons pour cela n'est point commode et pose
beaucoup de qui rend cette besogne trop grande pour celles
qui sont obligées de la faire.

mettre une cloison à la lingerie de l'hôpital pour se procurer
une décharge

Octobre 10 de faire reculer la cloison de la salle des hommes
pour donner aux religieuses une place plus commode de met-
tre une demie cloison pour les caches un peu des malades et une
grande armoire, ce qui procurera aussi un lit de plus dans la salle.

De faire instance pour avoir un morceau de terre voisin du
moulin des Pauvres, le terrain a 24 arpens en superficie il pour-
ra devenir avantageux pour la greve sur tout à acheter 280
et payer les frais que ont François Parant vendeur, ce fait pour
terre ne vaut pas grand chose il ya une maison dessus.

29 Octobre La Consulte étant informé que le gouvernement ne
payeroit peut être point la pension de ches les Curés et Vicaires
qui ont été recus ici au nombre de 13 malades du Typhus
formant 299 jours, pour laquelle pension on ne demanderoit
que 2/3 par jour, mais que si nos seig^{rs} les Evêques sont obli-
gés de prendre sur la main de la Propagation de la foi, et
la Consulte est décidé de ne rien accepter, ou que le seroit em-
pecher le bien qui pourroit se faire pour les Missions.

Nov. réiterer la décision de faire poser en pierre la voûte du jardin pour
qu'elle soit moins humide en cas de pluie, on y a mis une grôte de fer
et fait plus commode, celle du dépôt et mesé cette petite voûte
et fait poser une grôte de fer sur
l'allée de la Cave.

12
9 Nov. 1847 De donner le déjeuner des malades après la messe le dimanche
excepté, et pour d'autres raisons, pour les deux salles pour la Com-
modité des hospitalières, et pour que les malades puissent reposer
s'ils en ont besoin.

Nov. de lire les vêpres tout l'hiver dans le petit Chœur s'il ne
faut pas trop chauffer, vu qu'on le range la le matin, et pour
la commodité de celle qui travaillent à la Comte' par ce qu'il faut
nettoyer lorsqu'on s'y range.

Nov 21 De faire deux ornements pour les missions ou pauvres
paroisse d'acheter ce qui conviendra, et de donner £ 2.0. pour
les pauvres aux soins des associés de St Vincent de Paul des
ou si ceux qui nous restent peuvent servir.

Nov Des Chapis double pour notre Chœur les premiers étant
vieux et prêt à renouveler.

6 Janvier 1848 Aux Discrettes et vocales de faire une aumô-
ne aux Messieurs de St Vincent pour nous acquitter de
l'obligation imposé par le St Père de faire l'aumône sui-
vant nos moyens pour gagner l'indulgence du dernier
jubilé. (on m'a dit qu'il aurait fallu le faire plutôt qu'il
ne suffisoit de le proposer seulement &c.) proposer de donner les
il a été décidé de donner £ 15.) aatel et gradins des Chapelles
Janvier Détermine de rebâter la maison de nos Domestique
en pierre à un seul étage.

16 Fév. de donner 2 vieilles roches à Mr. Lecruet qui nous a rendu
service, ayant servi la messe plusieurs années, et sur la demande
de Mr. Loranger fait un plan du terrain de notre maison en ge-
néral avec les dépendance.
D'acheter la brique pour payer la petite maison destinée pour
faire une boulangerie.

Notre petit aatel de la Chapelle St. Antoine avec le gradin
consenti à faire le don à Mr Jean Bte Gagnon de Chicou-
timi du Niquenay derrière aumône que nous avons

13 promis de faire pour gagner le jubilé, celle de la Chapelle
de la s^{te} Vierge a été donnée en juin 1847 à M^r
fr. Xavier Tapis pour la pauvre parvienne de Paschébiac

1848 Avril a acheté un tapis pour le reposer 30 verges à 9/9

Do décidé de prêter à M^r de Siglyme \$1000 avec la
permission de nos Supérieurs, sans esiges de rente mais avec
l'espoir que cette somme sera remise dans peu d'années, ce capital
le terrain acheté est hypothéqué pour assurer la susdite
somme.

14 juin le neveu de M^r Lonanger arriva ici pour voir son
Oncle on proposa aux Dames, de lui donner un appartement
pour coucher tout le temps qu'il resterait à Québec et qu'il pren-
drait ses repas chez M^r notre Chapelain, elles y consentirent avec
plaisir, il partit d'ici 7 juillet.

A la fin d'Avril le Chapitre décide que M^r Desjardins décide le
31 Avout seroit inhumé comme il le desiré contre la grille de
Chœur des religieuses proche de la Cridence, que nous nous char-
gerions de tous les frais des funeraillies, que l'on abandonneroit
les derniers 5 mois de la pension, que l'on chanteroit un service
au 30^e jours moins 50 sennel que celui de bien-totement, toute
l'Eglise étoit tendu de noir.

Sont de faire présent à M^r Lonanger de \$50 pour la raison
qu'il n'a reçu pour honoraire, les neuf premières années qu'il est
resté ici que \$25 que devoit laisser la maison pour aller en Cure
il se trouve court de moyen le Chapitre a consenti à lui donner
cette marque de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour nous.

5 Octobre de baisser la porte de l'Apothi-cainerie sur le cloître à cause
du froid. de faire passer un fil de fer de pour appeller nos domestiques

Le 20 Avril 1847 il fut décidé de changer la porte de la Cave de
l'Apothi-cainerie pour en ouvrir une (à la place du Chappi) qui
donnera sur la petite glacière que nous devons faire pour les
pauvres. 25 Octobre on fixe la pension de M^r Le François à \$40
Sont de donner \$7 pour les pauvres de St. Vincent de Paul